

**République Française -Département du Doubs – Canton de Saint-Vit  
Commune d'EMAGNY**

**Compte rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2023**

**Nombre de conseillers :** En exercice : 11 Présents : 11 Absents : 0 Votants : 11  
**Date de convocation :** 29/09/2023  
**Affichage de la convocation le :** 29/09/2023  
**Affichage du compte rendu le :** 9 octobre 2023

**ETAIENT PRESENTS** : Thérèse BEAUFILS, Antoine COTTIN, Martial DARDELIN, Bernard FIROBIND, Aimé HUOT, Sylvie SOTTIAU, Audrey GUILLAUME Jean-Yves AIT ALLOUACHE ; Émeline BARBIER ; Victoria BILLOD ; Gérard PERRIN

**PRESIDENT DE SEANCE** : Martial DARDELIN.

**EXCUSÉ** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Aimé HUOT

**Ordre du jour :**

**- Informations**

- Urbanisme Autorisations délivrées
- Droit de préemption
- Devis signés
- Publication du marché vidéoprotection
- Loyers impayés

**- Délibérations**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal
3. Subvention activités enfants habitants et résidents effectivement à Émagny
4. Bons des Anciens – Activités fin d'année
5. Affouage – Désignation des Garants
6. Remboursement de facture à une conseillère municipale
7. Implantation d'un distributeur de légumes bio -Place des Tilleuls.
- 8.Places de parking minute devant le bureau de tabac.

**. Questions diverses**

## 1/DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum. A l'unanimité, le conseil municipal nomme Aimé HUOT secrétaire de séance.

**Vote : Pour : 11      Abstention :              Contre :**

### Délibération 2023/10/05/01

## 2/APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2023.

*Le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2023 n'appelle ni remarque ni observation.*

**Vote : Pour : 11      Abstention :              Contre :**

### Délibération 2023/10/05/02

## INFORMATIONS

- Urbanisme Autorisations délivrées :

OFFICE LUMIERE	8 H rue des Tilleuls	A 620	CU A Renseignements
Étude Thierry LUSSIAUD	22 et 24 rue Tilleuls + 5 parcelles "Poirier aux Oyes"	A 109-A108 + A374-375-398-399-109	CU A Renseignements
OFFICE LUMIERE	21 rue de l'Avenir	C419 + C512	CU A Renseignements
OFFICE LA CITY	46 Grande Rue	C 421	CU A Renseignements
OFFICE LA CITY	29 Grande Rue	C 667	CU A Renseignements

DP 025 217 23 C 0019	25/07/2023	BEAUFILS Thérèse	5 Rue de Chevigney	D 120	changement menuiserie
-------------------------	------------	---------------------	-----------------------	----------	--------------------------

PC 021 217 21 C 0004 M02	08/08/2023	SANTI Adrien	Rue de la Gare	A 258	Modificatif PC 21004 couleur porte d'entrée
--------------------------	------------	-----------------	----------------	-------	--

- Droit de préemption :

*Vente parcelle non construite C 667 – 29 Grande Rue*

*Vente parcelle construite A 620 – 8 Rue des Tilleuls*

*La commune n'a pas exercé son droit de préemption.*

- devis signés : sans objet

- publication du marché de vidéo-protection :

le marché a été publié et 4 entreprises locales ont été consultées. La remise des offres est fixée au 29 octobre.

- Loyers impayés :

Un engagement à payer la somme de 900 € en vue de l'apurement de la dette a été pris par la locataire, a priori non respecté à ce jour. A ce jour la dette locative s'élève toujours à 1943,56€, et la passivité des cautions reste de mise malgré les interventions de l'huissier.

## **DELIBERATIONS**

### **3/ ASSOCIATIONS**

#### **3.1/ SUBVENTION ACTIVITES ENFANTS EMAGNY**

Le Maire donne la parole à Émeline BARBIER afin qu'elle fasse part des travaux de la commission qu'elle préside.

La commission vie sociale propose la mise en place d'un chèque sport et culture d'une valeur de **40€** pour tous les enfants de 3 ans à 17 ans vivants à Emagny et pratiquant un sport ou une activité culturelle au sein d'une association présente sur Emagny. Ce chèque permettra l'attribution directement aux familles concernées sur présentation du coupon remis par les associations. Il permettra de garantir la réelle destination des fonds alloués aux activités pour les enfants d'Emagny mais également de valider la résidence de ceux-ci sur le village. Un justificatif de domicile sera nécessaire lors de la demande pour acter la délivrance du chèque.

**Vote : Pour : 11      Abstention : 0      Contre : 0**

#### **Délibération 2023/10/05/03.1**

#### **3.2/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

A la suite de la réunion de la commission Mme Émeline BARBIER présente le détail des subventions à attribuer aux associations et soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Anciens combattants	100€
Flor'anim	Subvention à hauteur de la dépense réalisée pour financer le repas des musiciens lors du Slow Up
Dojo	100€
EPGV (gym enfants)	100€
Club de football	500€
Harmonie Emagny/Pin	500€ + 300€ pour solde manifestations 2022
Amicale des pompiers	300€

**Vote : Pour : 11      Abstention : 0      Contre : 0**

#### **Délibération 2023/10/05/03.2**

#### **4/ NOEL DES ANCIENS**

Mme BARBIER propose de reconduire l'opération de fin d'année à destination des anciens du village. Pour 2022 le montant des bons d'achats était de 40 €. La commission vie sociale a proposé 3 bons d'achats pour une valeur totale de 45 €, à valoir dans les commerces d'Émagny.

Débat : L'augmentation de 5€ proposée (+12,5%), faisant suite déjà à une augmentation également de 5€ en 2022 (+14,3%), est motivée notamment par l'inflation des prix alimentaires subie depuis 2 ans. Le maire met au vote la proposition de la commission pour porter le montant du cadeau aux « anciens du village » à 45€ et propose de stabiliser le montant pour le reste du mandat.

**Vote : Pour : 9      Abstention : 0      Contre : 2**

#### **Délibération 2023/10/05/04**

*M Gérard PERRIN quitte la séance à 21h40*

#### **5/ AFFOUAGE**

##### **5.1/ DESIGNATION DES GARANTS DE LA COUPE AFFOUAGERE À COMPTER DE LA CAMPAGNE 2023-2024**

En préalable au conseil municipal, M PERRIN a contacté diverses personnes et a proposé les garants suivants :

Laurent FAHY, Benjamin PAUGET, François AJOUZ

**Vote : Pour : 10      Abstention : 0      Contre : 0**

#### **Délibération 2023/10/05/05.1**

##### **5.2/ TARIF DE L'AFFOUAGE POUR LA CAMPAGNE 2023-2024**

M Perrin propose les tarifs suivants pour les lots d'affouage :

- Stère traité en forêt : 5€
- Stère traité parc Beurivage : décision reportée

Débat : La proposition de maintenir le prix du stère à 5€ a fait l'objet d'une remarque du maire qui ne souhaite pas que le coût du stère traité par les affouagistes, soit supérieur à celui restitué à la commune par l'ONF dans le cadre des ventes du bois à destination des chaufferies, et souligne que les affouagistes n'utilisent pas de gros matériels pour exploiter et de ce fait participent à la conservation d'une forêt en bon état, contrairement aux dégâts provoqués par les machines surpuissantes des exploitants forestiers qui peuvent neutraliser jusqu'à 20% de la surface traitée en procédant à la création d'accès rapprochés pour pénétrer dans les zones à exploiter.

**Vote : Pour : 10      Abstention : 0      Contre : 0**

#### **Délibération 2023/10/05/05.2**

#### **6/ REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE A UNE CONSEILLERE MUNICIPALE**

Le Maire indique que Mme BARBIER a procédé à l'achat de décorations pour mettre en fête le village à l'occasion du SLOW-UP. Également le jour du SLOW-UP des casse-croustes ont été achetés pour des bénévoles.

Le montant des achats est de 106,98 €

Vote : Pour : 9      Abstention : 1      Contre : 0

### **Délibération 2023/10/05/06**

#### **7/ IMPLANTATION D'UN DISTRIBUTEUR DE LEGUMES BIO PLACE DES TILLEULS**

L'association ASFAME (Association Fédératrice de Services Sociaux et d'Accompagnements Médico-Éducatifs) propose des structures d'accompagnement du handicap, d'insertion sociale et professionnelle mais également des services d'hébergement et de restauration.

Dans le cadre de son développement des **jardins BIO et de C'Bio**, structures de travail adapté et d'insertion qu'elle gère sur le site de la ZA les **Monts de Gy**, l'association propose l'installation d'un distributeur pour la vente par casiers automatiques des productions locales de légumes et fruits bio issus de leurs installations locales. Le distributeur serait installé sur la place des Tilleuls, accessible 24/24 et le réapprovisionnement assuré tous les jours (dimanche compris).

L'association prend à sa charge la consommation d'électricité (éclairage et casiers réfrigérés), le distributeur étant équipé d'un sous-compteur électrique.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'installation de ce distributeur (également fabriqué localement à Montbozon) et à fixer le montant de la redevance annuelle pour l'occupation de l'espace public.

Débat : Après comparaison avec les montants votés en matière d'occupation de l'espace public par les commerçants du marché, et tenant compte du caractère social de l'entreprise adaptée, le conseil décide de fixer la redevance au prix de 500 €/an. L'association devra s'acquitter en plus des consommations d'électricité sur la base d'un relevé annuel.

Vote : Pour : 10      Abstention : 0      Contre : 0

### **Délibération 2023/10/05/07**

#### **8/ PLACES DE PARKING MINUTE DEVANT LE BUREAU DE TABAC**

Le stationnement illicite des véhicules devant le commerce « tabac-presse » est une source d'insécurité routière permanente, que même les sanctions régulièrement infligées par la gendarmerie aux automobilistes pris en infraction ne permettent pas d'endiguer cette pratique délictueuse.

Dans le cadre de l'installation de la régulation de la circulation place de la mairie par feux tricolores et la mise en sens unique de la rue de Moncley, il apparaît judicieux de créer deux places « arrêt-minute » devant le magasin, permettant aux automobilistes empruntant la D8 ou la D15, de s'arrêter dans des conditions de sécurité satisfaisant et de mettre un terme aux arrêts sauvages.

En complément des travaux en cours d'aménagement de la circulation place de la mairie, la société Bonnefoy, titulaire du marché de travaux, a été sollicitée pour réaliser cet aménagement.

Débat : Compte tenu du coût de revient de l'ordre de 10 000 € par place, le conseil municipal décide de relancer une consultation. Il est donc décidé de solliciter plusieurs entreprises pour des devis.

La décision finale est reportée à un prochain conseil.

**QUESTIONS DIVERSES** : Néant

La séance est levée à 22h20

Émagny, le 9 octobre 2023

Antoine COTTIN

Adjoint au Maire d'Émagny



Tableau des délibérations prises

Numéro	Objet	Approuvée / rejetée
2023/10/05/01	Désignation de la secrétaire de séance	adoptée
2023/10/05/02	Approbation du procès-verbal réunion du conseil le 7 septembre 2023	adoptée
2023/09/07/03.1	Subvention activités enfants Emagny	adoptée
2023/09/07/03.2	Subventions aux associations	adoptée
2023/09/07/04	Noel des anciens	adoptée
2023/09/07/05.1	Affouage Désignation des garants	adoptée
2023/09/07/05.2	Tarif de l'affouage	adoptée partiellement
2023/09/07/06	Remboursement d'une facture a une conseillère municipale	adoptée
2023/09/07/07	Implantation d'un distributeur de légumes bio place des Tilleuls	adoptée
2023/09/07/08	Places de parking minute devant le bureau de tabac	reportée